

Image not found or type unknown



Rachat de parts et du stock

Par **Huanisa**, le **11/06/2021** à **15:44**

Bonjour,rnrnJe suis cogérante d une SARL et je détiens 50 % des parts avec mon associé. Elle a été créée en septembre 2020. Nous ne nous entendons plus. Mon associé propose de me racheter mes parts sociales avec son compte perso, et le stock me revenant, en 7 fois par le biais de la société. Si elle change le statut de la société ou plante l'affaire, qu'elle ne peut plus me payer, que se passera-t-il ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **12/06/2021** à **11:50**

BonjourrnrnPour les modalités comme pour les garanties si vous consentez un crédit, vous devriez voir un expert comptable, à défaut un avocat.